

**13^{ème} REUNION DE LA
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
JEUDI 29 NOVEMBRE 2018**

Etaient Présents :

Mme CLAISSE, Maire,
M. MICHEL, Adjoint au Maire,
M. SALIOU, Adjoint au Maire,
M. MORRY, Adjoint au Maire,
M. LE BRAS, Conseiller Municipal,
M. DERRIEN, Conseiller Municipal,
M. QUEMENER, F.N.A.T.H.,
M. CABON, F.N.A.T.H.,
Mme BESCOND, I.P.I.D.V.,
Mme ROHEL, usager de la Ville,
M. CORRE, usager de la Ville,
Mme COULOIGNER, usager de la Ville,
M. MARIE, usager de la Ville,

Absents excusés :

Mme PORTAILLER, Adjointe au Maire,
M. JEZEQUEL, Conseiller Municipal,
Mme MARTIN, Conseillère Municipale,
Mme PLUCHON, Landi Commerces,
M. JEGOU, A.L.P.A.R.,

Assistaient également à la réunion :

M. NANTEL, Directeur Général des Services,
M. BOUGUET, Adjoint au directeur STM,
Mme BOUZELLOC, responsable des affaires sociales,
Mme FAGOT, secrétaire à la Direction S.T.M.

Réunions précédentes :

le 20 octobre 2006
le 18 décembre 2007
le 28 octobre 2008
le 13 mars 2009
le 23 octobre 2009
le 15 juin 2010
le 4 février 2011
le 3 février 2012
le 5 février 2013
le 28 janvier 2015
le 18 mai 2016
le 20 novembre 2017

**MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'ANNEE 2 DE L'AGENDA
D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) DE PATRIMOINE DE LA
COLLECTIVITE**

Par délibération en date du 10 juin 2016, le Conseil municipal a validé l'Agenda d'Accessibilité Programmée du patrimoine communal, préalablement présenté à la Commission Communale pour l'Accessibilité du 18 mai 2016.

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, réunie le 6 septembre 2016, a émis un avis favorable à la demande d'Ad'Ap de la Ville. L'Ad'Ap des bâtiments communaux établi sur 3 ans, recense les travaux d'adaptation aux nouvelles normes d'accessibilité, autour de 3 thématiques :

- le cheminement extérieur,
- la circulation horizontale et verticale dans le bâtiment,
- les équipements.

Le montant prévisionnel des dépenses a été évalué à 156 090 € H.T.

Madame le Maire invite Monsieur BOUGUET à présenter les travaux entrepris en fin 2017 (année 1 de l'Ad'Ap) ainsi que les travaux réalisés en 2018 (année 2 de l'Ad'Ap).

Cf. annexe 1 : ADAP – bilan des travaux réalisés en 2018.

Etat d'avancement des travaux prévus à l'Ad'Ap de patrimoine :

Avancement des travaux : 0% 100%

BATIMENTS COMMUNAUX	2017	2018	2019	coûts H.T.
HALTE GARDERIE	50%			4 000 €
ESPACE YVES QUEGUINER				7 200 €
ESPACE DES CAPUCINS				4 350 €
MAIRIE				15 400 €
CAPUCINS BOULODROME DU HAUT				2 250 €
SERVICE CULTUREL				1 500 €
BIBLIOTHEQUE				600 €
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE				1 830 €
IOP CIMETIERE COMMUNAL				12 200 €
SALLE LYAUTEY				2 350 €
EGLISE				1 050 €
SALLE DU VALLON		60%		1 600 €
SALLE DE TOURNEMINE		80%		5 350 €
GROUPE SCOLAIRE ARVOR		80%		16 450 €
MAISON DE L'OUVROIR		80%		10 700 €
CHAPELLE DE LOURDES				1 750 €
ESPACE CULTUREL LUCIEN PRIGENT				5 050 €
LOCAL JEUNES				3 150 €
IOP STADE DE TIEZ NEVEZ				7 000 €
GROUPE SCOLAIRE ARVOR BATIMENT B C D				600 €
SALLE DE TY GUEN				750 €
SALLE DE KRAVEL				800 €
MAISON DE LA DANSE ET DES ARTS JEAN QUERE				850 €
SALLE DE TIEZ NEVEZ				2 500 €
SALLE DE KERZOURAT				300 €
PAVILLON DU TOURISME				400 €
TIEZ NEVEZ SALLE DE TENNIS				3 650 €
SALLE MEUDEC TANGUY				1 250 €
IOP STADE DE TY GUEN				1 050 €
MAISON DE LA MUSIQUE				850 €
GROUPEMENT DES EMPLOYEURS				300 €
ECOLE DE MUSIQUE				3 650 €
PISTE DES PERMIS (C1)				5 000 €
C.M.P.P				9 700 €
ATELIER RELAIS ADDECO				2 000 €
ATELIER RELAIS NUTREA				50 €
3 ATELIERS RELAIS STATIONNEMENT PMR				250 €
ATELIERS RELAIS NUTREA/EXPRESSION				2 500 €
RESIDENCE MANGIN				800 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE				2 600 €
MAGASIN DES HALLES				11 500 €
BLOC SANITAIRE GARE ROUTIERE				100 €
MAISON DE L'EMPLOI				860 €
TOTAL GENERAL				156 090 €

Madame le Maire précise qu'une main courante a été dernièrement installée en partie haute du boulo-drome extérieur facilitant son accès aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux ne font pas partie de l'Ad'Ap de patrimoine de la Ville mais ont été demandés par Monsieur JEGOU, l'an dernier, en commission communale d'accessibilité.

Madame BESCOND souhaite savoir si la tablette de l'espace culturel Lucien Prigent, mise à disposition du public ne pouvant accéder à l'étage du bâtiment, a une fonction vocale pour les malvoyants ainsi qu'une présentation de l'exposition se trouvant au rez-de-chaussée. Il est précisé que ses fonctions complémentaires seront étudiées par les services municipaux.

BILAN 2018 DES TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE ET MISE A JOUR DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées, la collectivité a mis en place un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.). Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire communal.

Le P.A.V.E. a été approuvé par la Commission Communale pour l'Accessibilité du 15 juin 2010 et par le Conseil municipal par délibération n° 311 du 1^{er} juillet 2010.

Monsieur BOUGUET présente ce document qui est mis à jour annuellement suite aux travaux réalisés depuis sa création (*Cf. annexe 2*).

Après la présentation du bilan, Madame le Maire invite les membres de la commission à partager leurs constatations et retour d'informations de la part des usagers.

Madame BESCOND signale qu'il reste des passages piétons non équipés de bandes d'éveil podotactiles. Monsieur BOUGUET informe que ces bandes d'éveil sont mises en place au fur et à mesure de la mise aux normes des passages piétons. Concernant les passages piétons anciens, leur revêtement ne permet pas l'adhésion correcte de ces bandes. Ceux-ci seront refaits dans le cadre du P.A.V.E. Monsieur BOUGUET précise également qu'en 2018, une grande campagne de marquage au sol a été réalisée avec de la peinture en résine plus résistante.

Monsieur MARIE remercie pour la matérialisation de la place P.M.R. faite en 2017, côté rue d'Arvor. Cependant, près de ce stationnement réservé, il reste de la place où les véhicules des parents d'élèves stationnent. Il souhaite que cet endroit soit également réservé au stationnement P.M.R. ou qu'un panneau interdisant le stationnement soit installé. Monsieur Bouguet précise qu'à cet endroit, il y a également le passage piéton permettant la desserte scolaire. La matérialisation d'une deuxième place P.M.R. sera étudiée.

Monsieur MARIE précise que la mise en place du sens unique de la rue Sainte-Anne fonctionne très bien et permet la sécurisation de la traversée des enfants.

Il est également évoqué le souci récurrent des voitures garées sur les trottoirs empêchant la circulation des P.M.R. (devant la piscine intercommunale, rue des noisetiers). Madame le Maire précise que la police municipale dresse les P.V en cas d'infraction. Elle précise également qu'un article paraîtra dans le prochain Landi-Infos afin de rappeler aux usagers de rentrer leur poubelle après le ramassage des ordures ménagères.

Concernant les recettes des procès-verbaux, Monsieur NANTEL rappelle aux membres de la commission que celles-ci sont encaissées par l'Etat qui les redistribue annuellement sous forme de subventions pour des projets d'aménagements de sécurité piétonne. Ces subventions sont réparties entre l'Etat, le Département et la Ville. Chaque année, la Ville reçoit entre 3 000 et 5 000 € maximum. En exemple, l'aménagement du trottoir au niveau du Casino de l'avenue Foch a été subventionné par le produit des amendes de l'année précédente.

ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – MISE A JOUR DU LISTING

Madame le Maire présente la mise à jour du listing des E.R.P. installé sur le territoire communal et ayant déposé une autorisation de travaux avec un Ad'Ap.

Issue de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et complétée par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la Commission Communale pour l'Accessibilité doit être destinataire des Projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP) concernant des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) situés sur le territoire communal (*Cf. annexe 3*).

Monsieur MICHEL précise que la demande d'Ad'Ap est déposée par le propriétaire de l'E.R.P. auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Une dérogation peut lui être accordée en cas d'impossibilité technique de mettre aux normes son établissement. Monsieur NANTEL informe qu'une copie des dérogations et des Ad'Ap sont déposées en Mairie pour information et mise à jour du listing présenté à la commission communale pour l'accessibilité.

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL COMMUNAL – FORMATIONS / SENSIBILISATION AUX DIVERS HANDICAPS

Madame le Maire informe que, par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil municipal a approuvé le projet éducatif Enfance - Famille - Jeunesse de la Ville. Ce document de référence accompagne les services municipaux en charge de mineurs et permet de créer les conditions d'une action éducative respectueuse de l'égalité entre chaque enfant. La lutte contre les discriminations et l'égalité d'accès aux droits se traduisent par une volonté d'offrir à l'enfant, quels que soient son origine, son âge, sa situation familiale, l'accès à des services diversifiés répondant à ses besoins en matière de culture, de sports, de loisirs et d'éducation.

L'offre de la Ville concerne les enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à leur majorité. Une attention particulière est donnée aux publics empêchés (enfants atteints de troubles ou porteurs de handicap). Lors de la prise en charge, chaque enfant qui le nécessite bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) élaboré en lien avec la famille et les services médicaux. Il constitue un outil d'échanges garantissant la santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant.

A ce titre, la Ville forme le personnel afin d'accueillir de la même façon les enfants porteurs de pathologie ou de handicap. Des modules spécifiques aux enfants porteurs de handicaps ou troubles divers sont intégrés dans de nombreuses sessions de formation :

- en 2017 : **3 formations** (analyses de pratiques, autorité bienveillante, accompagnement éducatif du temps de repas) dispensées à **30 agents** du service scolaire et Enfance - Famille - Jeunesse,
- en 2018 : **3 formations** (analyses de pratiques, accompagnement éducatif du temps de repas, sensibilisation aux troubles du neuro développement par le Centre de Ressources de l'Autisme Bretagne - C.R.A.-) dispensées à **24 agents** du service scolaire et Enfance - Famille - Jeunesse.

Monsieur NANTEL évoque le fait que le personnel travaillant auprès d'enfants (halte-garderie, restauration scolaire, centre de loisirs, garderie périscolaire...) est démuné face aux troubles du comportement. Il est donc fondamental de les former à se maîtriser afin de ne pas exacerber les troubles et attitudes. Suite à ces formations, le retour des agents est positif. Le regard et les pratiques se sont améliorées pour éviter des situations de souffrance et de détresse.

Madame BESCOND rappelle le partenariat avec l'I.P.I.D.V., et précise que l'association peut également former le personnel au handicap visuel. Monsieur NANTEL précise que la Ville souhaite faire appel à l'association dans le cadre de projets d'aménagement. L'exemple cité est le futur aménagement de la place Lyautey où les conseils des membres de l'I.P.I.D.V. seront précieux en amont des décisions. La concertation, les échanges et la proximité avec les personnes confrontées au handicap permettent d'améliorer les connaissances et de progresser sur le terrain.

Monsieur BOUGUET rappelle que l'association a également été consultée lors de l'aménagement de la place Jeanne d'Arc. Les conseils de l'I.P.I.D.V. ont été importants notamment concernant les bandes de guidage menant à l'espace Yves Quéguiner.

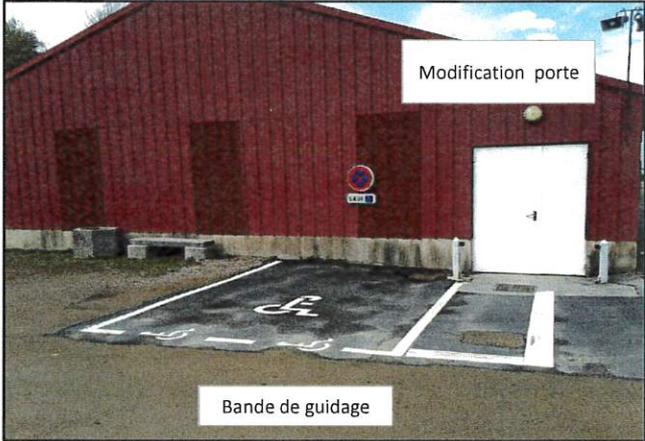
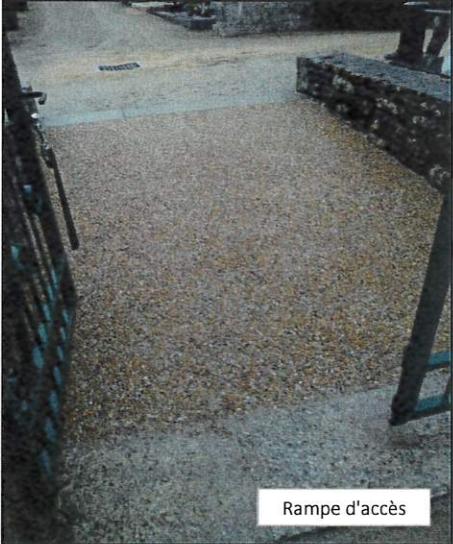
Le partenariat avec l'association a permis de réaliser sur place des essais et d'obtenir les informations concrètes concernant la mise en place de ces bandes de guidage.

Monsieur QUEMENER évoque le problème constaté par plusieurs usagers de la Ville concernant le manque de stationnement P.M.R. de la place des Halles, à proximité de la pharmacie. Madame le Maire précise qu'une place est existante devant les Halles et qu'un nouveau stationnement P.M.R. est en cours de réalisation, côté rue Parmentier, dans le cadre de l'Ad'Ap de la salle Tournemine.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions ou de sujets à aborder, Madame le Maire clos la séance en les remerciant pour leur participation active à cette commission et reprecise l'importance de faire remonter les informations à la Mairie, tout au long de l'année.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) - ANNEE 1
BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2018

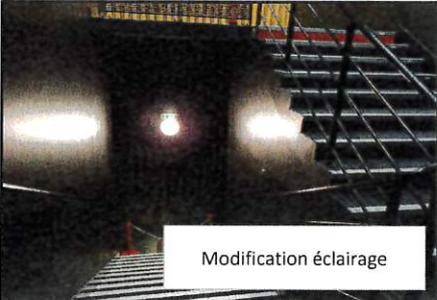
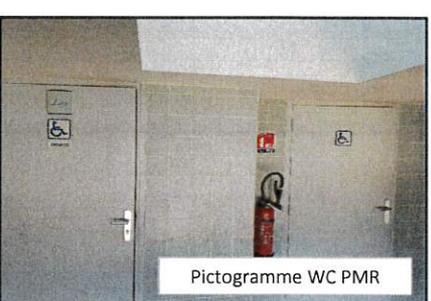
Annexe 1

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	PHOTOS
<p>Les Capucins Boulodrome</p>	 <p>Modification porte</p> <p>Bande de guidage</p>
<p>IOP CIMETIERE COMMUNAL</p>	 <p>Rampe d'accès</p>



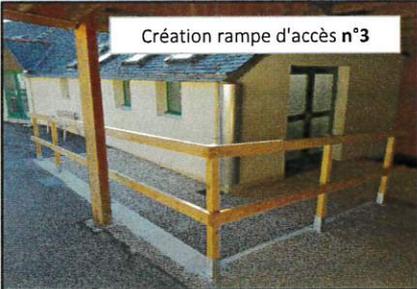
**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) - ANNEE 2
BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2018**

Annexe 1

ETABLISSEMENTS DE DEUXIEME CATEGORIE	PHOTOS	
EGLISE	Signalisation accès PMR <i>En cours</i>	Bande de guidage <i>En cours</i>
SALLE LE VALLON	 <p align="center">Modification éclairage</p>	 <p align="center">Bande d'éveil podotactile</p>
Bande de guidage - <i>en cours</i>		
ETABLISSEMENTS DE TROISIEME CATEGORIE	PHOTOS	
SALLE F. DE TOURNEMINE	 <p align="center">Bande d'éveil podotactile</p>	 <p align="center">Bande d'éveil podotactile</p>
 <p align="center">bandes visuelles sur portes vitrées</p>	 <p align="center">Pictogramme WC PMR</p>	
 <p align="center">Modification WC PMR</p>	<p align="center">Création place PMR <i>En cours</i></p> <p align="center">Bande de guidage <i>En cours</i></p> <p align="center">Abaissement du comptoir d'accueil <i>En cours</i></p>	

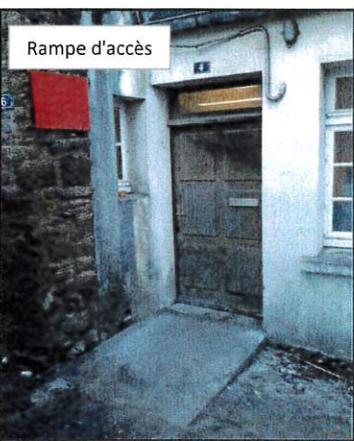
**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) - ANNEE 2
BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2018**

Annexe 1

ETABLISSEMENTS DE QUATRIEME CATEGORIE	PHOTOS	
<p align="center">GROUPE SCOLAIRE D'ARVOR</p>	 <p>Remplacement grille avaloir EP</p>	 <p>Création rampe d'accès n°1 + Bande d'éveil podotactile + contraste 1ère et dernière marche</p>
	 <p>Création rampe d'accès n°2</p>	 <p>Bande d'éveil podotactile + contraste 1ère et dernière marche</p>
	 <p>Création rampe d'accès n°3</p>	 <p>Création rampe d'accès n°4</p>
	 <p>Création WC PMR n°1</p> <p>Création WC PMR n°2 - en cours</p>	 <p>Pictogramme WC PMR</p>

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) - ANNEE 2
BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2018**

Annexe 1

ETABLISSEMENTS DE CINQUIEME CATEGORIE	PHOTOS	
<p align="center">MAISON DE L'OUVROIR</p>	 <p align="center">Main courante + bande d'éveil podotactile + contraste marches</p>	 <p align="center">Main courante + bande d'éveil podotactile + contraste marches</p>
	 <p align="center">Rampe d'accès</p>	<p align="center">Affichage accès PMR <i>En cours</i></p> <p align="center">Création WC PMR <i>En cours</i></p> <p align="center">Abaissement Comptoir <i>En cours</i></p>
<p align="center">CHAPELLE DE LOURDES</p>	<p align="center">Affichage accès rampe <i>En cours</i></p>	<p align="center">Création cheminement PMR de la place à la rampe <i>En cours</i></p>

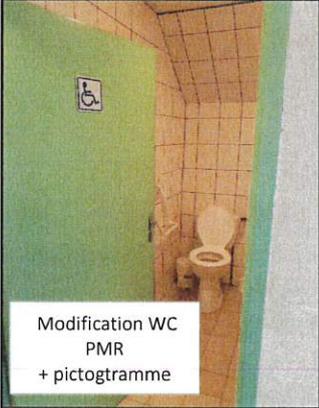
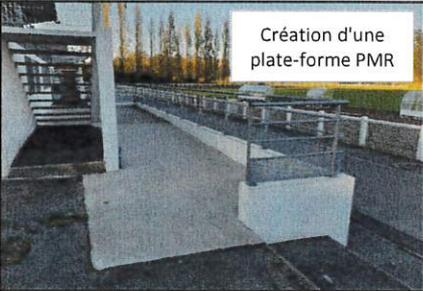
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) - ANNEE 2
BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2018

Annexe 1

ESPACE CULTUREL LUCIEN PRIGENT	 <p>Bande d'éveil podotactile</p>	 <p>Bande d'éveil podotactile</p>
	 <p>Tablette à disposition pour le visionnage des expositions situées aux</p>	 <p>Création place PMR</p>
	 <p>Bande d'éveil podotactile</p>	

**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) - ANNEE 2
BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2018**

Annexe 1

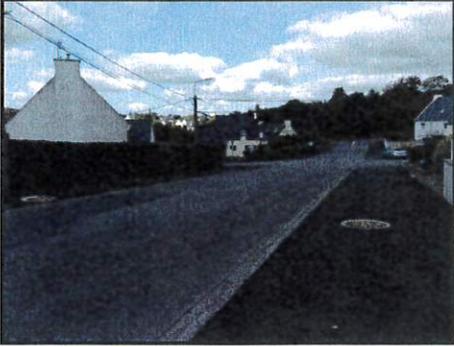
<p>LOCAL JEUNES</p>	 <p>Zone abaissée comptoir d'accueil</p>	 <p>Modification WC PMR + pictogramme</p>
<p>IOP STADE TIEZ NEVEZ</p> <p>Club House Tribune buvette</p>	 <p>Modification des rampes</p>	 <p>Création d'une plate-forme PMR</p>  <p>Remplacement grille avaloir EP</p>
<p>ARVOR</p> <p>Bâtiment B C D</p>	 <p>Bande d'éveil podotactile</p>	 <p>Contraste marches</p>



RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
TRAVAUX DE VOIRIE REALISES DEPUIS NOVEMBRE 2017

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
1	<p>Avenue Foch</p> 	<p>Réalisation d'un cheminement piéton en enrobé</p>	<p>4 160 €</p>
2	<p>Rue Santos Domont</p> 	<p>Suppression d'une haie sur emprise du trottoir et reprise du revêtement en enrobé</p>	<p>4 994 €</p>
3	<p>Rue Emile Souvestre</p> 	<p>Sécurisation et mise en accessibilité PMR de la desserte bus du lycée St Esprit</p>	<p>17 833 €</p>

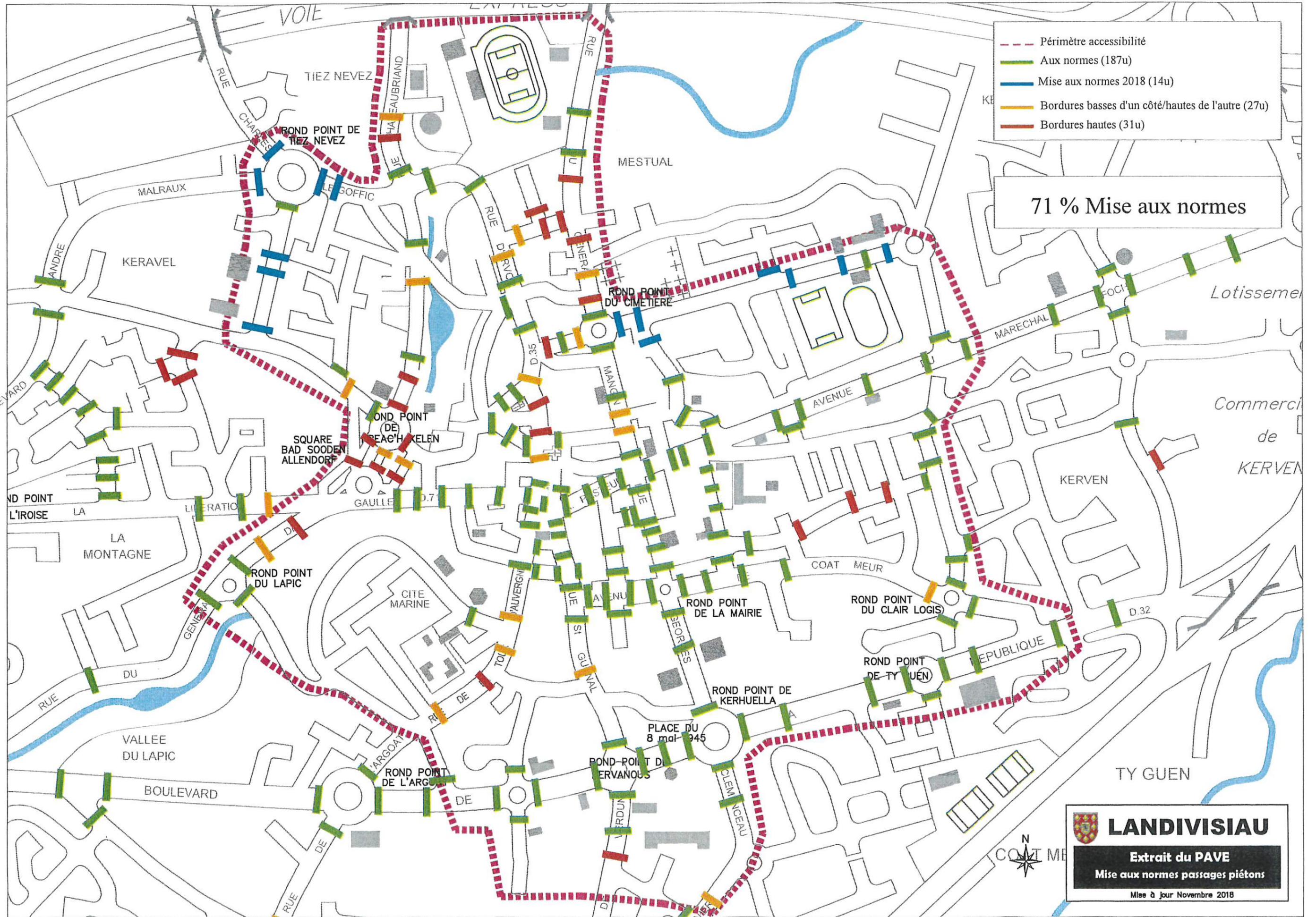
N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
4	<p>Rue Souvestre / Rond-point de Tiez Nevez</p> 	<p>Mise en accessibilité de passage piéton 14 unités</p>	<p>9 943 €</p>
5	<p>Creach Kelen / Musée Lucien Prigent</p> 	<p>Création d'une place PMR</p>	<p>3 049 €</p>
6	<p>Creach Kelen / Local jeunes</p> 	<p>Création d'une place PMR</p>	<p>1 541 €</p>

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
7	Quartier du Canick / Rue des Noisetiers 	Renouvellement du revêtement de trottoir détérioré par les racines des arbres existants	59 970 €
8	Avenue Foch  	Réhabilitation du revêtement de trottoir détérioré par les racines des arbres existants + Réhabilitation de 2 place PMR	198 562 €
	Centre-Ville 	Pose de bande d'éveil podotactile en Centre-Ville	4 683 €

N° action	Lieux	Actions	Prix T.T.C.
9	<p style="text-align: center;">Vallée du Laptic</p>   	<p>Mise en accessibilité de l'aire de jeux</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Création d'un sanitaire avec WC PMR</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>1 place de stationnement PMR</p>	39 509 €
	<p style="text-align: center;">Parking rue du Général mangin</p> 	<p>Mise en place d'une signalisation de places pour stationnement P.M.R.</p>	863 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX			345 056 €

Nombre d'infractions relevées par la police municipale	Arrêts ou stationnements gênants par rapport aux piétons	126
	Stationnements sur emplacements réservés	16





- - - Périmètre accessibilité
- Aux normes (187u)
- Mise aux normes 2018 (14u)
- Bordures basses d'un côté/hautes de l'autre (27u)
- Bordures hautes (31u)

71 % Mise aux normes

LANDIVISIAU
 Extrait du PAVE
 Mise aux normes passages piétons
 Mise à jour Novembre 2018



**ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LANDIVISIAU
DEMANDES D'APPROBATION D'UN AD'AP
SELON CERFA 15246*01 OU CERFA 13824*03**

Mise à jour : 13/11/18

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'E.R.P.	date de la demande
Anne LEON (magasin LUNA ROSE)	15 rue Joseph Pinvidic	21/02/2014
CARREFOUR CITY	5 rue Bideford	23/04/2014
KDO DECO	13 rue Louis Pasteur	13/10/2014
EURL BOUREY	6 rue d'Arvor	09/12/2014
OGEC Sainte Marie	rue de Verdun	03/06/2015
SAS RELAIS DU VERN	zone du Vern	22/06/2015
SCP CENTRE MEDICAL FOCH	16 avenue Foch	08/07/2015
Maison de la Presse	13 bis, rue louis pasteur	06/08/2015
Julie and Co	30 rue Louis Pasteur	06/08/2015
SARL ANAMOUR	41 rue d'Arvor	07/08/2015
SIMPLEMENT ELLE (SARL QUEMENEUR)	13 rue joseph pinvidic	07/08/2015
Salon de coiffure RAHARD-ROY	8 rue d'Arvor	10/08/2015
BOBINE RETOUCHES	4 rue Georges Clémenceau	24/08/2015
Société MOREL AFFLELOU ACOUSTIQUE	25 rue Louis pasteur	28/08/2015
Supermarché CASINO	Avenue du maréchal Foch	01/09/2015
SA HLM LES FOYERS	Foyer de l'Allée verte	15/09/2015
MENNER MAROQUINERIE (AMAZONE)	rue Bideford	21/09/2015
SIMON PNEUS	Avenue du maréchal Foch	23/09/2015
DAVODEAU	5 rue Saint-Guénal	24/09/2015
Maroquinerie Papeterie MICHEL	1 rue Joseph Pinvidic	24/09/2015
HABASQUE IMMOBILIER	11 rue d'Arvor	25/09/2015
FINISTERE HABITAT	Tiez-Névez	25/09/2015
SARL boulangerie Crenn	1 rue louis Pasteur	12/10/2015
SARL MOGIL (TI RESTO)	4 avenue Foch	12/10/2015
LE TEMPS DES SAVEURS	7 rue Joseph Pinvidic	23/10/2015
SNC LAVERA - M.VIGOUROUX	12 rue de l'Eglise	13/11/2015
école Notre Dame des Victoires	23 rue du Général Mangin	30/11/2015
LIDL	28 boulevard de la République	08/12/2015
SIMON PNEUS	Avenue du maréchal Foch	08/01/2016
M. GADGIOV	local commercial -20 rue Sainte-anne	20/04/2016
Association les genêts d'or	résidence Allée verte	13/05/2016
MAGIC PARK jeux et salle de location	Allée du Canik Ar Haro	13/05/2016
SAS LANDI DISTRIBUTION (leclerc)	12 Bd de la république	24/06/2016
SCI IMRO (la Storia)	8 rue Bergère	16/09/2016
AS DOMICILE	1 rue Maurice le Scouézec	21/12/2016
Restaurant "la Crémaillère"	50 avenue Coat Meur	26/01/2017

NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DE L'E.R.P.	date de la demande
Cabinet d'ostéopathie TRINITE	9 rue trinité	02/03/2017
Auto-école Objectif permis	22 rue louis pasteur	11/04/2017
Lycée Saint-Esprit	3 rue émile souvestre	12/05/2017
PANTOUF'LIN	7 rue du général Mangin	01/06/2017
M.A.M. Il était une fois l'enfance	16 rue des bleuets	17/07/2017
Magasin Maman et moi	21 rue d'arvor	03/08/2017
SCI BLANCHETTE « menuiserie bretonne »	20 rue Louis Pasteur	10/08/2017
Les délices de saint-guénal	29/31 rue St Guénal	Octobre 2017
Sarl breizhcomm	36 rue Louis Pasteur	20/10/17
Cabinet d'orthophonie	10 rue d'arvor	Octobre 2017
Cabinet Oto-Rhino Laryngologie	9 rue bergère	Octobre 2017
Restaurant La grange	5 rue joseph pinvidic	Octobre 2017
Dépannage maintenance informatique	3 rue d'arvor	Octobre 2017
STYL IMMOBILIER	13 rue georges Clémenceau	Octobre 2017
Crédit agricole	26 rue Joseph Pinvidic	19/12/17